

N/Réf : CA-DELIB-2021-10-27

CONSEIL D'ADMINISTRATION
OCTOBRE 2021 – VISIOCONFÉRENCE
ca.jeuneselusdefrance.fr

Mise en place d'un fond de solidarité dans le cadre de l'Assemblée Générale 2021

VU l'article 4 des statuts ;

VU l'article 6 des statuts ;

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

VALIDE la mise en place d'un fond de solidarité de 200€ dans le cadre de l'Assemblée Générale 2021 ;

DÉCIDE que les aides seront versées après dépôt d'un dossier auprès de la trésorière et après validation par une commission formée de volontaires lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Saint-Brieuc, le 26 octobre 2021,

Publication au R.A.A., le 27 octobre 2021.

Le Président,
Le Président du Conseil d'Administration,
Antonin MAHÉ

